CONTRAT D'ENGAGEMENT A L'AMAP DU SCHLUTHFELD

(Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne)

Producteur de légumes : Vincent RIEGEL – Potager du Rosenmeer

37 rue du Général de Gaulle - 67880 INNENHEIM - Tél: 03 88 95 76 30 - 06 17 52 67 52 / http://www.potager-rosenmeer.fr

SAISON HIVER 2025-2026 du 30 septembre-1er octobre 2025 au 25-26 mars 2026 (24 paniers)

PANIERS: ½ panier (= 1 panier complet toutes les 2 semaines) 1 Grand panier 1 panier OU OU Si adhérent panier fruit, veuillez cocher cette case (= double panier) **LIEUX ET HORAIRES DE LIVRAISON DES PANIERS:** SCHLUTHFELD – MAISON CITOYENNE OU PFTANCAIR'S 2 rue du Grand Couronné - Strasbourg Neudorf Rue des Corps de Garde – Strasbourg Neudorf MARDI de 18h30 à 19h45 MERCREDI de 18h30 à 19h

Qu'est-ce que le panier solidaire?

Le prix du panier est fixé à 15,5€.

Cependant les revenus de Vincent ne sont pas à la hauteur de son travail. Le panier solidaire consiste à payer votre panier 1,5€ supplémentaire (ou plus), soit 17€ (ou plus) au lieu de 15,5€.

Ce petit coup de pouce constitue pour Vincent un soutien inestimable.

REGLEMENT:

		1 chèque de	2 chèques de	4 chèques de
1/2 Panier soit 12 livraisons	Classique	□ 186 €	□ 93€	□ 46,5 €
	Solidaire	□ 204 € <u>ou +</u>	□ 102 € <u>ou +</u>	□ 51 € <u>ou</u> +
1 Panier soit 24 livraisons	Classique	□ 372 €	□ 186 €	□ 93 €
	Solidaire	□ 408 € <u>ou +</u>	□ 204 € <u>ou</u> +	□ 102 € <u>ou +</u>
1 Grand Panier soit 24 livraisons	Classique	□ 744 €	□ 372 €	186 €
	Solidaire	□ 816 € <u>ou +</u>	□ 408 € <u>ou +</u>	□ 204 € <u>ou +</u>

Les chèques sont à rédiger à l'ordre de Vincent RIEGEL

Accord:

L'AMAP consiste en un engagement à la fois du producteur et de l'adhérent

L'adhérent s'engage à

- ✓ Participer à la vie de l'AMAP.
- ✓ Chercher ses légumes ou à les faire retirer par un tiers une fois par semaine <u>au lieu et horaire convenus</u>.
- ✓ Adhérer au principe de l'AMAP et est informé de l'évolution de la production.
- ✓ Partager les risques (intempéries, ravages et maladies) et à contribuer ainsi à être solidaire du producteur.
- ✓ Participer au bon déroulement de la livraison en assurant deux permanences dans l'année.
- ✓ Régler le montant de la cotisation à l'AMAP du Schluthfeld, montant fixé chaque année lors de l'assemblée générale.

Le producteur s'engage à

- ✓ Produire des légumes et fruits selon des modes de production en accord avec la Charte des AMAP (biologiques depuis septembre 2016)
- ✓ Partager équitablement toutes ses récoltes.
- ✓ Livrer sa récolte une fois par semaine au lieu et horaire convenus.
- ✓ Informer sur le fonctionnement de l'exploitation ainsi que des événements liés à la production.
- ✓ Accueillir des groupes de consommateurs pour des visites.